

1_C 114

Sujet : [INTERNET] Note enquête publique Pont du Joux

De : > cguihard (par Internet) <cguihard@

Date : 24/04/2024 à 15:52

Pour : ddt-se-observations-ep-a1@isere.gouv.fr

Copie à : SURREL Guillaume <gsurrel@vienne-condrieu-agglomeration.fr>

Bonjour,

Comme convenu je vous envoie une note explicative concernant l'opération du pont sur le Joux à Luzinay.
Cordialement.



Vienne Condrieu Agglomération
30 Avenue du Général Leclerc
Espace Saint Germain - Bâtiment
Antares
38200 VIENNE

Cedric GUIHARD
Direction Voirie
Technicien

✉ cguihard@
☎ 04 82 06 33 09 - 06 19 73 31 74

🌐 www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

— Pièces jointes : —

Note à l'attention du commissaire enquêteur.pdf

1,2 Mo

1C 2/4

Destinataire	OBJET	Date
Commissaire enquêteur	Amélioration de la capacité hydraulique de l'ouvrage Pont sur le Joux rue des Allobroges à Luzinay	24 avril 2024

La présente note porte sur une présentation de l'opération et les raisons pour lesquels Vienne Condrieu Agglomération porte le projet.

I. Le constat

L'opération consiste à l'amélioration des capacités hydrauliques de l'ouvrage d'art permettant aux cours d'eau du Joux de franchir la rue des Allobroges, sur la commune de Luzinay. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une étude des deux bassins versant, portée par le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA), initiée suite aux inondations importantes du secteur, connues au cours de l'été 2018.

Pour cette raison, l'opération portée par Vienne Condrieu Agglomération s'inscrit précisément dans le cadre des études, réalisée jusqu'alors par le SIRRA et ses prestataires. Il est à noter que les études préliminaires, confiées au bureau d'études Setec Hydratec, ont permis :

- De modéliser le bassin versant et de dimensionner les sections hydrauliques des deux ouvrages ;
- De procéder au dépôt d'une demande d'examen au cas par cas, en cours d'analyse par les services de l'état ;
- D'ébaucher un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau avec une finalisation du document qui a été réalisée par le prestataire missionné par le SIRRA à cet effet ;

L'objectif de l'opération est de supprimer le verrou hydraulique ponctuel constitué par le pont. Cet aménagement ne permettra donc pas de résoudre les problèmes de sédimentation observés en aval, ni les phénomènes d'incision du lit en amont ; il s'agit de faciliter l'entonnement sous le pont et d'augmenter le gabarit hydraulique de l'ouvrage de franchissement pour réduire les débordements sur la route des Allobroges.

Au niveau du pont, le principe d'aménagement proposé consiste à remplacer l'ouvrage actuel par un ouvrage plus large, et présentant un tablier moins important, de façon à augmenter sa capacité hydraulique et à limiter les pertes de charge en amont.

La présence d'une canalisation d'assainissement en fond de lit en aval du pont ne permet pas d'augmenter la profondeur du Joux.

En amont et en aval du franchissement, le lit du Joux sera élargi, conforté et réorienté en direction du nouvel ouvrage.

Pour des raisons foncières principalement, le parti retenu par le maître d'ouvrage est un élargissement par la rive droite (en amont du pont) ; le mur de propriété le long du Joux en rive gauche est maintenu en l'état.

Le nouvel ouvrage conçu en situation projet est élargi à 2.50 m, en prévoyant un élargissement du cours d'eau en amont et en aval sur un linéaire total d'environ 20 ml afin d'améliorer les écoulements et de diminuer les pertes de charge liées au rétrécissement en sortie d'ouvrage

II. La Démolition

L'accès se fera par la rue des Allobroges. Pour la réalisation des travaux, elle sera fermée à la circulation au droit de l'ouvrage. Une déviation routière pourra être mise en oeuvre par la rue de la Noyérée et la RD36.

La ligne de bus devra également être déviée, et les arrêts de bus de Villeneuve et du chemin de la Baties déplacés ou supprimés le temps des travaux.

Schéma de déviation piétonne de septembre à octobre 2024



— Déviation piétonne

III. La Reconstruction

L'ouvrage projeté est un cadre béton – PICF – présentant une ouverture de 2.50 m et un tirant d'air de 1.37 m. L'épaisseur du radier, des piédroits et de la traverse a été pré-dimensionnée à 30 cm. La solution présentée prend en compte à la construction du cadre et de ses murs en retour (rives gauche/droite aval et rive droite amont) ainsi que l'intégration des réseaux selon les contraintes définies par les concessionnaires que nous avons pu joindre.

IV. Coordination

Ce projet ne peut avoir lieu sans une coordination avec le SIRRA.

Opération comportant deux maitrises d'ouvrage, le SIRRA pour l'aménagement des berges en Rive droite et Vienne Condrieu Agglomération pour l'amélioration de la capacité hydraulique de l'ouvrage pont.

Planning envisagé de septembre 2024 à décembre 2024

- Démolition du pont (VCA)
- Dévoisement des réseaux (ENEDIS, GRDF, Telecom, Eau Potable, Eclairage Public)
- Pose du pont cadre (VCA)
- Aménagement des berges (SIRRA)
- Reconstruction de la voirie (VCA)